



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 8 MAI 2023 À 17 H 30**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Guy Gilbert, Conseiller municipal - District 2
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Personne(s) absente(s) :

François Boly, Conseiller municipal - District 3

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

1.1 Ouverture de la séance et greffe

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement amendant le Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2023

3. Direction générale

3.1 Aucun

4. Travaux publics

4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

7.1 Aucun

8. Varia

8.1 Aucun

9. Période de questions

9.1 Période de questions

10. Levée de l'assemblée

1.1 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 17 h 38.



145-2023

1.2 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Lucie Laroché
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement amendant le Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2023

Madame Lucie Laroché donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement amendant le Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2023 et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

9.1 Période de questions

À 17 h 45, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :

Aucune

Fin de la période de questions à 17 h 45.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 17 h 45.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier